

Réorganisation majeure du service de l'action sociale en regard de difficultés constatées

Face au constat de difficultés rencontrées par le service de l'action sociale de la Ville de La Chaux-de-Fonds, le Conseil communal a informé ce matin les collaboratrices et collaborateurs dudit service de la mise en place rapide d'un plan de mesures organisationnelles. Les objectifs prioritaires sont d'améliorer les conditions de travail au sein du service et d'augmenter l'efficacité de la délivrance des prestations dans le respect des deniers publics.

Une analyse fine du service de l'aide sociale a permis d'identifier des difficultés tant du point de vue de son organisation, que du point de vue de sa gestion et du respect des normes d'aide sociale. Au vu de la nécessité de rétablir rapidement une situation qui permette au service d'assumer le rôle qui lui incombe dans le respect des bénéficiaires et de l'argent public, ainsi que de mettre en place un cadre de travail assaini pour les collaboratrices et les collaborateurs, le Conseil communal a entrepris la mise en place d'une série de mesures de réorganisation qui seront déployées par étapes.

Le chef de service ayant par ailleurs exprimé le souhait de se lancer dans de nouveaux défis professionnels, la première phase de la réorganisation consistera à remettre immédiatement le poste au concours afin de permettre de mener à bien les mesures susmentionnées.

Pendant la période de transition, la responsabilité opérationnelle du service est assumée par Mme Katia Babey, Conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des affaires sociales, du sport et de la santé, et de Mme Rachel Montandon, adjointe administrative à la direction du service. Cette direction ad interim est renforcée par un autre service social régional du canton qui apportera son expertise métier pendant la période de transition.

Par ailleurs, afin d'assurer une meilleure cohérence dans le suivi des dossiers et des procédures, le Conseil communal a de plus estimé nécessaire de mettre au concours un poste de chef-fe d'office de l'action sociale à 90-100% et un poste de chargé-e des procédures internes et de la formation à 60%.

Enfin, dans le but d'améliorer rapidement la gestion du contentieux, l'équipe sera aussi renforcée d'un poste de chargé-e de la comptabilité à 100% pour une durée d'un an.

Le Conseil communal travaille avec détermination, en concertation avec différents services de la Ville et de l'État, pour assurer la bonne mise en œuvre de toutes les mesures utiles, afin de pouvoir très rapidement offrir un cadre de travail motivant pour nos collaboratrices et collaborateurs, tout en offrant l'aide adéquate aux bénéficiaires.

La Chaux-de-Fonds, 8 janvier 2020

Contacts:

- Théo Bregnard, président du Conseil communal, *032 967 62 00*
- Katia Babey, conseillère communale (DJASS), *032 967 62 30*